



Contrat d'engagement - AMAP du Pays de Redon

CONTRAT - GLACES

Du 1 janvier au 31 décembre

Adhérent

n° :

Date :

Année : 2020

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- De favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et « consom'acteurs ».
- De promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- De permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

| LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
|--|---|
| Mme Mathilde ROGER LOUET Représentante des : Glaces Paysannes « BIO » de la Ferme St Yves | Mme / M Nom :..... Prénom :..... Adresse :..... Code postal :..... Ville :..... Téléphone :..... Mail :..... |
| Adresse : 1 Ferme Saint Yves Code postal/ville : 44460 Avessac Téléphone : 06 84 03 81 54 Courriel: mathilde@fermesaintyves.fr Site internet: www.fermesaintyves.fr | |
| N° SIREN: 40106249200012 Contrôles: CERTIPAC « BIO » FR- BIO 09 | |

Produits laitiers «GLACES, SORBETS & VACHERINS BIOS»

Le producteur : Je soussigné(e) **Mathilde ROGER LOUET** déclare : avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS de REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'adhérent : Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS DE REDON, de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

1. Termes du contrat Vous vous engagez à venir chercher vos paniers aux dates indiquées. L'amapien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon. Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production, de ce fait les chèques seront remis au trésorier de l'AMAP Pays de Redon ou au «réfèrent Producteur» au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre du producteur.

2. Résiliation Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation doit être formulée pour être étudiée par les membres du bureau.

3. Objet

Information producteur Le producteur peut être amené à limiter en début de contrat les quantités livrées en raison de capacités de production. Le consom'acteur prévoit son emballage de transport (type Sac congel. ou glacière). Le contenu des paniers est déterminé ci-après (au choix) mais les quantités restent libres et sont fixées au début du contrat.

2 Types de lait « BIO » vous sont proposés : lait « Cru Entier » (d.l.c. 3 jours) ou Lait « Pasteurisé » (d.l.c. 10 jours) livré en bouteilles verre consigné à rapporter.

Nous fabriquons des crèmes glacées, sorbets et vacherins à la ferme à partir de notre production de lait. Tous nos produits sont conformes aux normes de l'agriculture biologique. Sont exclus des recettes les colorants, conservateurs, exhausteurs de goûts et arômes artificiels. Les fruits proviennent pour une partie

de notre jardin familial, pour l'autre, de producteurs locaux. Les ingrédients comme le café, le sucre, la vanille, le chocolat sont issus du commerce équitable et sélectionnés pour leur grande qualité. Ainsi, concernant la vanille, il s'agit du « Caviar de Vanille de Madagascar ».

Distribution

| Point de distribution | | Le vendredi de 18h30 à 19h | | AMAP de Redon | | | |
|---|--------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------|------------|
| Durée de la saison | | 6 mois | | | | | |
| Date des distributions mensuelles | Descriptif produit | Glace/Sorbet selon saison * | Glace/Sorbet selon saison * | Lait entier frais | Lait entier Pasteurisé | Crème dessert | Sous-Total |
| | Unité | 1/2 L | 1 L | 1 L | 1 L | 1 L | |
| | Prix/Unité | 7,00 € | 13,00 € | 1 € | 1 € | ? € | |
| 24 avril | | | | | | |€ |
| 29 mai | | | | | | |€ |
| 26 juin | | | | | | |€ |
| 31 juillet | | | | | | |€ |
| 25 sept. | | | | | | |€ |
| 18 déc. | | | | | | |€ |
| ** Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement par livraison | | | | TOTAL pour la saison | | |€ |

* Produit « Glace/Sorbet selon saison » : les parfums disponibles vous seront communiqués en début de mois pour une commande avant le 15 du même mois. Sans réponse de l'amapien au-delà de ce délai, une sélection de parfums est réalisée par la productrice

4. **Conditions** Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation pour l'année soit :

| | | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------|-------------|------------|--------|------------------|--------|
| Modalité de règlements | | | | | | |
| | mois de livraisons |6..... | chèques de |€ | pour un total dû |€ |
| Dépôts des chèques en début des mois | | | | | | |

Engagement contractuel des parties signataires

| | |
|---|--|
| LE PRODUCTEUR | L'ADHÉRENT |
| Mathilde ROGER LOUET Représentante des : Glaces Paysannes « BIO » de la Ferme St Yves | Mme / M Nom :..... Prénom :..... |
| Fait à : Le :/...../..... Signature : | Fait à : Le :/...../..... Signature : |

Coordinateur contrat Glaces : Jeanne RIVALLAND @ : rivajeanne@gmail.com